

UNIVERSITE TUNIS EL-MANAR
FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION DE TUNIS

*TROISIEME COLLOQUE INTERNATIONAL SUR
LA NOUVELLE POLITIQUE DE VOISIGNAGE
HAMMAMET 1-2 JUIN 2007*

*RELATIONS MAGHREB- EUROPE DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE : EVALUATIONS
ET PERSPECTIVES*

Abdenbi El Marzouki : Enseignant-Chercheur

Sanae SOLHI : Enseignante-Chercheur

A l'Université Mohamed V Agdal,
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales. Boulevard des Nations Unies ;
B.P 721 Agdal -Rabat –
Maroc

E-mail : marzak38@caramail.com

sanae_solhi@fsjesr.ac.ma

Introduction Générale

Au début des années 90, l'importance des relations économiques et sociales entre l'Europe et la méditerranée orientale et méridionale, ainsi que l'évolution de la situation politique et géographique en Europe ont conduit l'union à redéfinir sa position à l'égard de sa façade Sud, en même temps qu'elle envisageait son élargissement à l'Est. L'objectif était d'établir un cadre pour un dialogue renforcé et une coopération globale entre l'Union Européenne et les pays bordant la rive Sud (Maghreb) et Est (Machrek) de la méditerranée, dépassant les domaines traditionnels des échanges et de la coopération financière initiés depuis les années 60. Le processus de Barcelone, insistant particulièrement sur le partenariat euro- méditerranéen, a mis en avant la politique européenne de voisinage appelée, au départ, « initiative nouveaux voisins ».

D'après les responsables européens, l'Union Européenne est prête à partager avec ses voisins tout sauf les institutions, telle était la devise de la nouvelle politique de voisinage. Cette dernière a été adoptée à la suite de plusieurs événements :

- l'élargissement de l'U.E. a conduit certains acteurs du système politique européen à prendre conscience de l'interdépendance avec les voisins et à porter cette question sur l'agenda européen tout en affirmant que l'objectif sous-jacent est de rendre la méditerranée un bassin de paix, de sécurité et de prospérité.
- Les attentats du 11 septembre 2001 ont eu pour effet d'inscrire les enjeux sécuritaires au premier plan des priorités et d'orienter l'attention communautaire vers l'agenda extérieur.
- Les résultats peu satisfaisants du partenariat euro- méditerranéen ont favorisé l'adoption de la PEV. Ainsi, les accords de partenariat qui existaient depuis les années 60 et 70 ont eu des retombées faibles, sinon négligeables sur l'amélioration du niveau de développement économique, social et politique de la région du sud de la méditerranée.

Ces résultats peu satisfaisants du partenariat, peuvent être appréhendés à l'aide de l'examen des investissements directs étrangers (IDE) vers les pays partenaires méditerranéens (PPM), entre autres les pays du Maghreb.

Au cours de ces dernières années, le développement extrêmement rapide des investissements directs étrangers a largement relancé le débat sur les gains et les risques potentiels de l'ouverture économique des pays du Maghreb. Ce débat a permis de s'interroger sur l'internationalisation des pays Sud et Est de la méditerranée placés notamment dans le cadre du partenariat euro méditerranéen.

Dans le cadre de cette PEV, le Maghreb sera-t-il favorisé ? Aura-t-il un statut avancé surtout que ces pays entretenaient des relations avec l'UE depuis plusieurs décennies ?

Depuis le lancement de cette politique en 2003, est ce que les voisins de l'Europe ont bel et bien tiré profit de cette politique ?

Dans ce papier, il est question de faire une évaluation de la PEV en relation avec les différents accords d'association et de partenariat signés entre l'Europe et chacun des pays du Maghreb¹. Deux volets seront traités dans cette communication ; un aperçu sur les principales facettes de la PEV et une analyse quantitative des retombées économiques et financières de cette politique sur la base des IDE.

I- LA PLACE DU MAGHREB DANS LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE

Les trois pays centraux du Maghreb, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, membres du processus de Barcelone, ont signé des accords d'association avec l'UE², prévoyant le libre échange euro-méditerranéen à établir d'ici 2010. Les accords d'association constituent la base juridique des relations entre l'UE et les partenaires maghrébins. Ces accords comportent des dispositions presque similaires et visent à donner une nouvelle impulsion au processus de rapprochement et d'intégration entre les deux partenaires.

En rappel, le Maroc est, parmi les partenaires méditerranéens, le principal bénéficiaire de l'aide communautaire Meda. Il participe aux programmes Euro-Med tels que Euro-Med Jeunesse favorisant les contacts entre individus et la coopération entre les acteurs de la société civile, les associations et les ONG. Le Maroc est associé aux programmes Euro-Med audiovisuel, Euro-Med Héritage³, Tempus et Erasmus Mundus⁴

La Tunisie joue un rôle dynamique dans le partenariat euro- méditerranéen en tant que coordinateur Euro-Med au sein du groupe arabe.

Pour renforcer et appuyer les accords d'association et le processus de Barcelone, une politique émanant de la communauté européenne a vu le jour et elle est appelée « la politique européenne de voisinage (PEV) ». La PEV se base sur un ensemble d'accords conclus entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les pays voisins, d'autre part, en vertu de décisions du Conseil de l'Europe sur proposition de la Commission et après avis conforme du Parlement européen. Ces Accords constituent le socle juridique de la relation entre l'UE et ses partenaires.

La politique européenne de voisinage a commencé effectivement à partir de 2003 dans un objectif déclaré de développer un espace de prospérité et de stabilité aux nouvelles frontières de l'Union européenne (UE) élargie. D'après les déclarations des responsables européens, la PEV a été conçu afin de renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle entre l'UE. et ses voisins. Ceux-ci concernent aujourd'hui seize pays-européens-et-méditerranéens.

¹ Il s'agit seulement des pays du centre du Maghreb, Maroc, Algérie et Tunisie. La Libye et la Mauritanie n'ont pas signés d'accord d'association avec l'UE. La Libye participe au processus de Barcelone mais en tant qu'observateur. La Mauritanie entretient des relations avec l'UE dans le cadre de la convention de Cotonou, signé au Bénin en juin 2003.

² L'accord d'association entre le Maroc et l'UE, signé 1995, entré en vigueur en 2000. Pour la Tunisie, il est signé en 1995, entré en vigueur en 1998. Pour l'Algérie, il a été ratifié en 2001 et il est devenu opérationnel en 2005.

³ Consacré à la coopération audiovisuelle et culturelle.

⁴ Consacrée à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

La politique de voisinage est considérée à la fois comme une continuité et un renforcement de la politique euro -méditerranéenne (PEM) et du processus de Barcelone. Si les accords d'association euro -méditerranéens mettent en avant la coopération au développement et de simples dispositions cadres, les plans d'action conclus pour la mise en œuvre de la politique de voisinage précisent ces dispositions en définissant des objectifs plus concrets, fixant un calendrier et prévoyant même des procédures de contrôle des résultats obtenus. Elle tend à intensifier le processus d'intégration économique, jusqu'alors circonscrit dans un objectif de libre échange en l'inscrivant dans la perspective du marché intérieur. D'après les dires des responsables européens, la PEV tend à approfondir la coopération en donnant aux partenaires la possibilité de bénéficier de politiques et programmes communautaires. Basée sur des principes institutionnels, des moyens techniques (plans d'actions) et des moyens financiers, la PEV possédait tous les ingrédients de la réussite.

Les plans d'action se sont des documents bilatéraux dans lesquels sont énoncés les priorités de chacun des voisins de l'UE dans les domaines politiques, économiques, sécuritaires et autres. Ces documents sont les fruits de négociations entre Bruxelles et chacun des pays voisins. Ces plans offrent de nouvelles perspectives d'intégration selon une approche différenciée et progressive basée sur le principe de « benchmarking » permettant de choisir tout ou une partie d'un programme, pour mieux s'intégrer à l'espace européen. Ils se sont, en fait établis sur la base des stratégies de pré-adhésion¹. Le point de départ des plans d'action est un ensemble commun d'éléments qui correspondent aux objectifs de la PEV. Toutefois, l'élaboration des plans d'action et l'établissement des priorités avec chaque partenaire dépendent des circonstances spécifiques. Celles-ci diffèrent selon la localisation géographique, la situation politique et économique, les relations avec l'UE et avec les pays voisins, les programmes des réformes, les besoins et les capacités. Selon l'UE les priorités des plans d'action portent surtout, sur les domaines suivants : renforcement du dialogue politique ; perspective de participation progressive au marché intérieur et à des programmes communautaires ; approfondissement des relations commerciales et économiques. Ainsi, pour le Maroc et la Tunisie, les plans d'action² expriment une panoplie complète de priorités dans les domaines qui rentrent dans la perspective de leurs accords d'association. Parmi ces priorités nous pouvons citer : la poursuite des réformes législatives ; la négociation d'un accord de libéralisation des échanges dans le domaine des services ; le développement d'un environnement propice à l'investissement direct étranger (IDE), à la croissance et au développement durable ; la coopération en matière de politique sociale avec comme objectif la réduction de la pauvreté et de la précarité et la création d'emplois ; et bien d'autres. Mais, sur certaines questions, les priorités du Maroc restent différentes de celles de la Tunisie. En effet, parmi ses secteurs prioritaires, le Maroc demande à soutenir son système de formation et des technologies de l'information, considéré comme levier essentiel du développement économique du pays. Cette priorité ne figure pas parmi celles de la Tunisie.

¹ « L'UE : poursuite de l'élargissement » Publication de la commission européenne, 2001, p.16.

² Les plans d'action entre l'UE et le Maroc et entre la Tunisie et l'UE ont été adoptés en juillet 2005.

1- Le Maroc dans la politique européenne de voisinage

D'après les européens, le Maroc a démontré un intérêt véritable pour la politique européenne de voisinage dans laquelle il voit le cheminement vers le statut avancé qu'il a toujours appelé de ses vœux¹. Pour les autorités marocaines, les relations du Maroc avec l'Europe constituent un choix stratégique et la PEV se confond même avec l'agenda du gouvernement actuel. L'UE, pour sa part, considère le Maroc comme un allié stratégique, à la porte de l'Afrique, qu'il faut soutenir dans ses efforts de développement économique et social. En effet, la CE a soutenu de grandes réformes dans le domaine des transports, de la gestion de l'eau, de la lutte contre l'habitat insalubre, de la gestion de l'administration publique et du secteur financier. Nous pouvons dire, sans risque d'erreur, que grâce à la PEV et à l'appui de l'UE, plusieurs projets ont pu voir le jour. Parmi les actions menées en collaboration avec l'UE, nous pouvons citer :

- La restructuration du secteur de l'enseignement et de la formation et un grand chantier ouvert par le gouvernement marocain avec le soutien de la CE. Beaucoup d'efforts restent à déployer pour augmenter la scolarisation et développer des enseignements en adéquation avec les besoins de développement du pays et des secteurs économiques les plus porteurs.
- Dans le domaine des services, le Maroc a débuté en mars 2006 les négociations sur un accord de libre échange avec la CE et les Etats membres sur les services et le droit d'établissement.
- Le départ à la retraite anticipée d'environ 38 000 fonctionnaires, est une opération faite par le gouvernement marocain en 2005 avec le soutien financier de la Commission Européenne.
- La lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales est une action menée par le gouvernement marocain dans le cadre d'une stratégie appelée l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Cette action est dotée de moyens budgétaires importants et elle a eu un écho bien favorable auprès des partenaires européens qui ont décidé de l'appuyer au titre du prochain exercice de la PEV 2007-2013.
- Dans le domaine de la coopération et des initiatives régionales, la coopération dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), à laquelle le Maroc et la Tunisie adhèrent, n'a pas enregistré de progrès à cause du gel des activités de cette instance².

D'autres domaines ont bénéficié de l'appui européen ; il s'agit entre autres de la lutte contre l'immigration clandestine³, de l'aviation⁴, de la recherche et de l'innovation, de la sauvegarde de l'environnement, de la lutte contre le terrorisme,

¹ Rapport de Suivi PEV MAROC, COM (2006) 726 final, 4 décembre 2006

² Gel provoqué par le problème du Sahara.

³ La stratégie de lutte contre l'immigration illégale a eu un soutien financier d'un montant d'environ 67 millions d'euros.

⁴ Le Maroc participe au programme Galileo

2- La Tunisie dans la politique européenne de voisinage

A travers la politique de voisinage, la Tunisie veut renforcer l'ancrage stratégique à l'Europe tout en sauvegardant son identité et ses spécificités. Dans ce cadre, la Tunisie et l'UE veulent renforcer les acquis de l'Accord d'association, via l'approfondissement de leurs relations politiques, économiques, sociales, culturelles et scientifiques, et de leur coopération en matière de sécurité et d'environnement.

Ainsi, le plan d'action liant la Tunisie à l'UE dans le cadre de la PEV, établit un large éventail de priorités dans des domaines diversifiés tels quels étaient énoncés dans les communications de la CE:

- la poursuite et la consolidation des réformes garantissant la démocratie et l'Etat de droit;
- le renforcement du dialogue politique et de la coopération notamment en matière de démocratie et de droits de l'homme, de politique étrangère et de sécurité, et de coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en tenant compte du respect des droits de l'homme;
- le développement de conditions propices à l'investissement direct étranger, à la croissance et au développement durable;
- l'amélioration de l'environnement et des conditions pour le développement d'entreprises compétitives et de l'esprit d'entreprise ;
- le développement de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la formation en tant qu'éléments essentiels contribuant à l'édification de la société du savoir ;
- la coopération en matière d'emploi et de politique sociale et le rapprochement progressif de la législation tunisienne des normes de l'UE ;
- la facilitation du commerce des biens et des services, y compris par la négociation d'accords de libre échange;
- le rapprochement de la réglementation technique, les normes et procédures d'évaluation de la conformité;
- le développement du secteur du transport basé sur la sécurité et la sûreté, ainsi que sur le renforcement des infrastructures nationales, régionales et leur interconnexion avec le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T);
- la perspective d'une intégration progressive des marchés énergétiques maghrébins dans le marché intérieur de l'énergie de l'UE, mettre en oeuvre le protocole d'accord pour l'intégration progressive des marchés de l'électricité des pays maghrébins dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE ; développement des réseaux;
- la gestion efficace des flux migratoires, y compris la possibilité de conclure un accord de réadmission avec la Communauté européenne ;
- la facilitation de la circulation des personnes dans le cadre des structures existantes, en conformité avec l'acquis, notamment en examinant les possibilités d'assouplissement des formalités d'obtention de visas de court séjour pour certaines catégories de personnes ;
- Favoriser l'intégration économique et commerciale Sud-Sud y compris intramaghrébine;
- appuyer la mise en oeuvre de l'accord d'Agadir;

- intensifier et soutenir des initiatives à vocation régionale dans les domaines prioritaires tels que l'énergie, les transports, les technologies de l'information.

Pour la période 2007-2013, les priorités pour la coopération financières de la Commission concernent l'appui au développement social (éducation et santé), la modernisation économique, l'appui institutionnel, la bonne gouvernance et les droits de l'homme et l'environnement.

Nous constatons, à ce niveau que les plans d'action relatifs au Maroc et la Tunisie sont presque semblables, on y trouve plus au moins les mêmes priorités dans tous les domaines traités par la PEV. Cependant le cas de l'Algérie est différent du fait qu'il n'a pas adhéré à cette politique de voisinage que tardivement.

3- *L'Algérie dans la politique européenne de voisinage*

L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est entré en vigueur en septembre 2005. Cet accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Les autorités algériennes accordent beaucoup d'importance à cet accord pour le soutien de l'effort de la libéralisation de l'économie.

La politique européenne de voisinage prolonge et renforce le cadre actuel de coopération. Mais d'après les communications publiées par la CE, la ratification de l'accord d'association a été un exercice difficile pour les autorités d'Alger qui ont principalement misé sur l'arrimage politique à l'UE. À ce stade, il est prématuré d'anticiper l'adoption d'un plan d'action voisinage avec l'Algérie assorti d'objectifs spécifiques¹.

4- *L'appui financier de l'UE aux pays du Maghreb*

L'UE est le plus grand fournisseur d'aide non militaire de la région méditerranéenne. Le programme Meda² a été mis en œuvre afin d'inciter et de soutenir la réforme des structures économiques et sociales des Etats méditerranéens bénéficiaires, dans un objectif d'établir en 2010 une grande zone de libre échange couvrant aussi bien l'UE que les pays du pourtour de la méditerranée. Le programme MEDA est présent dans l'ensemble des secteurs de l'économie et de la société: réformes macro-économiques, douanes, ports, privatisation, secteur financier, ensemble du secteur éducatif, réforme financière, réforme de la santé; gouvernance (médias, justice), création de l'emploi, protection de l'environnement pour un développement durable, etc.

Pour soutenir les efforts déployés par les pays du Maghreb, l'UE avait attribué des subventions financières, dans le cadre du MEDA I, d'environ 1252 millions d'Euros entre 1996 et 1999. Sur cette période, l'Algérie avait bénéficié d'une aide MEDA s'élevant à 164 millions d'Euros ; le Maroc d'environ 660 millions et la Tunisie de 428 millions d'Euro. Dans le cadre du

¹ Com CE, Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat. ALGERIE, Doc Stratégie 2007 - 2013

² Meda I, créée en 30 juillet 1996, sous forme d'un règlement (C.E.) n°1488/96. JOCE n°L. le programme Meda a été conçu par l'UE pour assister les pays du sud de la Méditerranée dont le Maghreb dans leurs efforts de développement. Le programme TACIS est destiné à aider les pays de l'Europe de l'Est. Il existe d'autres programmes tels que le programme IEDDH (Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme) ; INTERREG ; CARDS ; PHARE.

programme MEDA II, de 2000 à 2006, le Maghreb a bénéficié d'une aide estimée à 1556 millions d'euros, dont presque 52% a été destiné au Maroc, 26% au profit de la Tunisie et 22% pour le compte de l'Algérie.

Ces aides sont orientés, au Maroc vers le financement des projets dans le milieu rural (46%), des projets d'infrastructures économiques (17%), des projets sociaux (appui à la d'emploi, aides aux ONG s'intéressant aux droits de l'homme, à la lutte contre des maladies (SIDA), lutte contre l'analphabétisation, etc.

L'appui européen à l'Algérie, il est destiné principalement pour soutenir les efforts, déployés par les autorités, en vue de la libéralisation de l'économie, d'instaurer une bonne gouvernance, de réformer la justice, les médias, etc.

En Tunisie, les subventions européennes sont destinées aux financements des programmes comme la modernisation des ports, de l'industrie, l'enseignement, la justice et bien d'autres domaines.

Par ailleurs, les évaluations du programme MEDA ont montré la difficulté et la complexité de montage des projets multilatéraux ainsi que la lenteur de leurs délais de mise en œuvre.

Il semblerait que les partenaires tiers méditerranéens n'aient pas bien saisi les enjeux de l'intégration régionale, car durant la période considérée, aucun projet de coopération Sud-Sud n'a été proposé, sachant que l'UE prévoyait des aides et des facilités de financement concernant les projets favorisant l'intégration régionale. Les pays du Maghreb, ont fait de même, ils n'ont pas essayé de monter en commun, et avec l'appui de l'UE, des projets économiques de grande envergure susceptible de générer des richesses permettant au moins le rapprochement des peuples Maghrébins.

A l'inverse, ils s'orientent tous vers l'extérieur pour attirer plus d'investissement direct étranger, considérés par certains comme étant le seul tremplin vers le développement économique et social.

II- LES IDE DANS LES PAYS DU MAGHREB A LA LUMIERE DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE

Depuis quelques années, la préoccupation centrale de la plupart des pays en développement est d'attirer le maximum d'IDE à s'installer chez eux. A cet égard, plusieurs raisons peuvent être évoquées ; d'une part, les investissements directs étrangers dopent les exportations et d'autre part, les délocalisations favorisent l'accroissement de la richesse dans les pays d'accueil et créent par conséquent de nouveaux marchés. Les pays du Maghreb très attentifs à cette thèse ont encouragé l'attractivité et la promotion des IDE. De ce fait, ces pays ont réussi leurs programmes de réforme conclus avec le FMI au milieu des années 80¹ et ont signé les accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) puis les accords de création d'une zone de libre échange (ZLE) avec l'UE.

¹ - Des avantages fiscaux et financiers à travers la création de zones « offshore » et de zones de libre échange et autres concessions sont ainsi accordés aux Firmes Multinationales afin de les encourager à délocaliser leur production.

Ces derniers accords ont, eu comme but ultime d'attirer les investisseurs étrangers de l'intérieur «insiders» ainsi que de l'extérieur «outsiders» de la Zone d'intégration.

L'étude des IDE concerne les trois pays du Maghreb¹ le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Le développement de l'investissement privé direct en méditerranée en général et au Maghreb en particulier, est un facteur clé du succès de cette grande région. A côté des avantages comparatifs, l'IDE dans les PPM n'a pas uniquement pour rôle d'équilibrer le compte courant ; mais aussi de réaliser des effets d'entraînement sur l'économie à travers l'industrie, le transfert de technologie et de savoir-faire.

1. CLIMAT D'INVESTISSEMENT ET APPRECIATION DE L'ATTRACTIVITE AU MAGHREB

Pour attirer les firmes multinationales, la majorité des pays en développement ont choisi de mettre le cap sur la mondialisation. Celle – ci les oblige à mettre en place des politiques économiques centrées sur des réformes favorisant un climat d'investissement approprié. Face à ses réformes, les investisseurs internationaux s'efforcent à la suite d'un benchmarking, de choisir le territoire idéal pour leurs implantations.

Les politiques monétaires et budgétaires de stabilisation du FMI appliquées par de nombreux pays en développement dans le but de réduire l'inflation et l'endettement extérieur ont stimulé la croissance et la stabilité économique dans de nombreux pays émergents et ont facilité le retour des flux de capitaux privés vers ces pays. Les pays du Maghreb ont connu cette période difficile de l'ajustement structurel qui leur a permis de retrouver la voie de la croissance et le rétablissement de leur solvabilité extérieure.

A la veille des accords de libre échange, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ont entrepris de multiples réformes dans le domaine économique et financier. Le chemin parcouru depuis le plan d'ajustement structurel fait état d'un bilan dans d'ensemble positif.

Pour le Maroc et la Tunisie, l'aménagement de la dette extérieure ancienne a largement contribué à l'entrée des capitaux vers ces pays. La crise d'endettement des années 80 qui a secoué les pays en développement n'a pas épargné les pays du Maghreb.

Pour le Maroc et la Tunisie, les performances économiques sont indéniablement effectives à partir des années 1990. Ces pays ont renoué avec la croissance et restauré progressivement leurs grands équilibres macro-économiques. L'inflation a chuté dans les deux pays par rapport à son niveau des années 80 et les taux de croissance durant la période d'ajustement ont été positifs en moyenne, de l'ordre de 4%. Les tableaux suivants illustrent bien, dans l'ensemble, cette situation de stabilité macroéconomique.

¹ La Libye et la Mauritanie n'ont pas été étudiées dans le cadre de la PEV, traitée dans la première partie de ce travail.

Tableau I : Indicateurs Economiques fondamentaux

PERIODES	Taux d'inflation IPC*		Soldes Courants en % du PIB			Soldes Budgétaires en % du PIB		
	1980-90	1990-95	1981-85	1990-93	1993-95	1981-85	1990-93	1995
Tunisie	7.4	5.5	-8.5	-4.9	-5.5	-1.7	-2.2	-4.2
Maroc	7.0	5.8	-9.1	-1.4	-3.0	-11.9	-2.9	-4.7
Algérie	9.1	27.1	0.3	3.1	-2.8	-6.8

* Indice des prix à la consommation

Source : Mission économique, fiche de synthèse

1.1 Ouverture commerciale et intégration financière internationale

Après les réformes de « première génération » (réduction des deux déficits, de l'inflation, et de la dette), les pays du Maghreb ont enregistré des taux de croissance plus élevés que dans la décennie 80. Tirée par des exportations toujours vigoureuses vers l'Europe et une demande intérieure en pleine expansion, la croissance de la production réelle en Tunisie et au Maroc a atteint 5.5 % et 4.2 %, respectivement, entre 96 et 2001 contre 4.5% et 1.6% entre 1990 et 95. De même l'Algérie a connu une croissance continue de l'ordre de 3 % durant la même période malgré la signature tardive (en 2001) des accords de libre échange avec l'UE.

En matière commerciale, les pays du Maghreb sont considérés aujourd'hui parmi les pays les plus ouverts du bassin méditerranéen. La moyenne de leur degré d'ouverture¹, entre 1996 et 2001 est de l'ordre de 72.4% pour la Tunisie, 50.4% pour le Maroc et 49% pour l'Algérie.

Tableau II : Les indicateurs macro-économiques de performance

(en pourcentages)	TUNISIE		MAROC		ALGERIE	
	1990/95 avant accords	1996/01 après accords	1990/95 avant accords	1996/01 après accords	1990/95	1996/01
Taux de croissance	4.5	5.5	1.6	4.2	0.4	3
Taux d'inflation	5.9	3.1	6.2	1.7	25.6	6.1
Taux d'ouverture	66.4	72.2	43.3	50.4	42	49
Déficit budgétaire/PIB	-3	-3	-3	-3	-1.3	2.3

Source : WDI 2003 CD-ROM

En ce qui concerne le processus de libéralisation financière externe, ces pays ont de plus en plus levé le contrôle visant les mouvements internationaux de capitaux, en particulier les entrées des investissements directs étrangers, et supprimé les restrictions sur les paiements effectués au titre des transactions courantes. Il faut signaler tout de même que l'ouverture totale du compte capital n'est pas encore à l'ordre du jour dans les pays maghrébins, ce qui explique d'ailleurs la faible participation de l'épargne interne dans le financement de l'investissement dans ces pays.

¹ -Importations et exportations sur le PIB càd le montant des échanges sur le PIB

1.2 Politique de change et compétitivité au Maghreb

La stabilité du change recommandée par la Banque mondiale a fait partie des ingrédients de la croissance car elle permet de rassurer les investisseurs privés potentiels [Serven.L(2002)] et d'améliorer la compétitivité des pays maghrébins [M.K.Nabli & M-A Véganzonès-Varoudakis (2002)]. Depuis 1988, la Tunisie a choisi l'ancrage de sa monnaie à un panier de devises.

Pour le cas du Maroc, le taux de change effectif réel affiche une appréciation constante surtout au début des années 90 mais celle-ci s'estompe à la fin de la décennie. Cette appréciation réelle du dirham a été de près de 20% entre 1992 et 2000 et ceci est intervenu dans un contexte de dépréciation des monnaies des principaux pays concurrents à l'exportation. La perte de compétitivité qui s'en est suivie a poussé le pays à procéder à une dévaluation de 5% du dirham au mois d'avril 2001. Depuis, le Maroc connaît une stabilité des changes qualifiée d'exemplaire par les experts internationaux. Le pays a réussi à stabiliser son taux de change effectif réel par rapport à l'Euro et au Dollar. En 1994, l'Algérie a plutôt opté pour un ancrage de sa monnaie à un panier de devises sur la base d'un taux de change fixe ajusté de temps à autre. Une pondération importante y est accordée au dollar, qui s'expliquerait par les exportations d'hydrocarbures et ses dettes libellées principalement en dollars. Cependant, le prochain défi pour la région reste l'amélioration de sa compétitivité face à la concurrence des pays asiatiques. L'appréciation de l'Euro par rapport aux principales devises étrangères, dont le Dollar, offre aux entreprises maghrébines l'occasion d'attirer les investisseurs européens. Pour l'Algérie, le problème est plus grave puisqu'elle vend son pétrole en dollar déprécié et achète des biens consommables avec un euro plus cher. Par delà ces performances favorables, il arrive que le Maghreb rencontre des difficultés d'ordre structurel comme le manque de performance des systèmes financiers (marché financier embryonnaire) qui affaiblit le niveau de l'épargne interne. Le bouclage du compte extérieur s'effectue donc pour l'essentiel à partir des capitaux étrangers.

1.3 Les tendances récentes des IDE dans la Région du Maghreb

Grâce au retour de leur solvabilité, les pays du Maghreb, notamment la Tunisie et le Maroc ont réussi leur intégration aux marchés des capitaux internationaux [Lakhoua F & Ayachi.F(2000)]. Néanmoins, on constate que ces entrées de capitaux, lorsqu'elles ne sont pas génératrices de dettes dépendent des revenus liés aux privatisations (Maroc, Tunisie) et aux opportunités qui s'offrent dans le domaine des hydrocarbures (Algérie).

1.3.1 Les caractéristiques des IDE au Maghreb

Au cours des dix dernières années, les pays du Maghreb, à l'exception de l'Algérie, ont cherché à être attractifs par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat jugé encore, aujourd'hui, peu fertile par les investisseurs étrangers. Force est de constater que malgré les accords Euromed, les flux d'IDE à destination du Maghreb ont été relativement faibles. La différence de ces flux entre les deux périodes 1990-95 et 1996-2006 n'est pas substantielle. Seule l'Algérie a réussi, au cours de ces dernières années, à drainer des flux relativement importants d'IDE. Ce pays, a même réussi à dépasser la Tunisie. Bien sûr, le pétrole et le gaz attirent l'essentiel de ces flux. Pour la Tunisie et le Maroc, les IDE évoluent timidement, même si ce dernier, et de manière exceptionnelle, a réussi à attirer en 2005, 2,9 Millions de dollars d'investissements grâce à la

cession à Vivendi Universal de 35 % du capital de Maroc Télécom. De même, on peut constater, à la lecture du tableau III, que la composition des flux de capitaux privés n'a pas beaucoup évolué entre les deux périodes 90-95 et 96-2006. Ainsi, pour la Tunisie, on constate, entre 2000-2005, une stagnation relative du poids de l'IDE par rapport aux autres types de capitaux privés alors que, pour le Maroc, on remarque l'inverse. Ceci s'explique principalement par les conversions de dettes en IDE.

Tableau III : Flux d'IDE dans les trois pays du Maghreb en moyenne annuelle 1990-2006

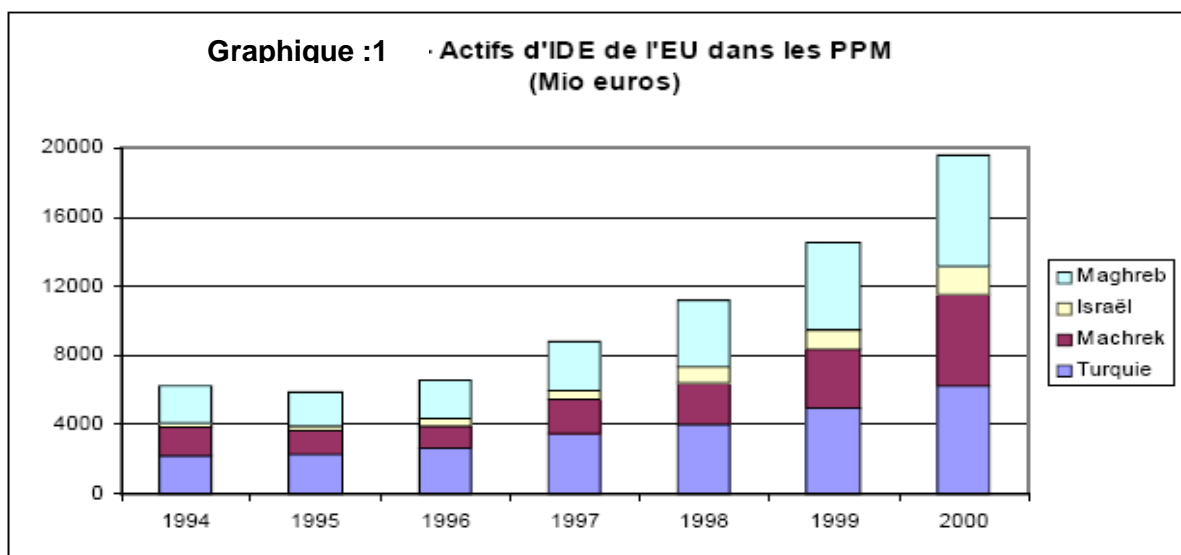
Maghreb	1990-95	1996-00	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Algérie	25	385.2	270	260	501	507	438	1196	1065	634	882	1081	3000
Maroc	428	564	357	1188	417	1376	423	2808	428	2429	1070	2933	2300
Tunisie	408	506.2	351	365	668	368	779	486	821	584	639	782	1500

Source : CNUCED 1997-2005 et sources divers pour 2006

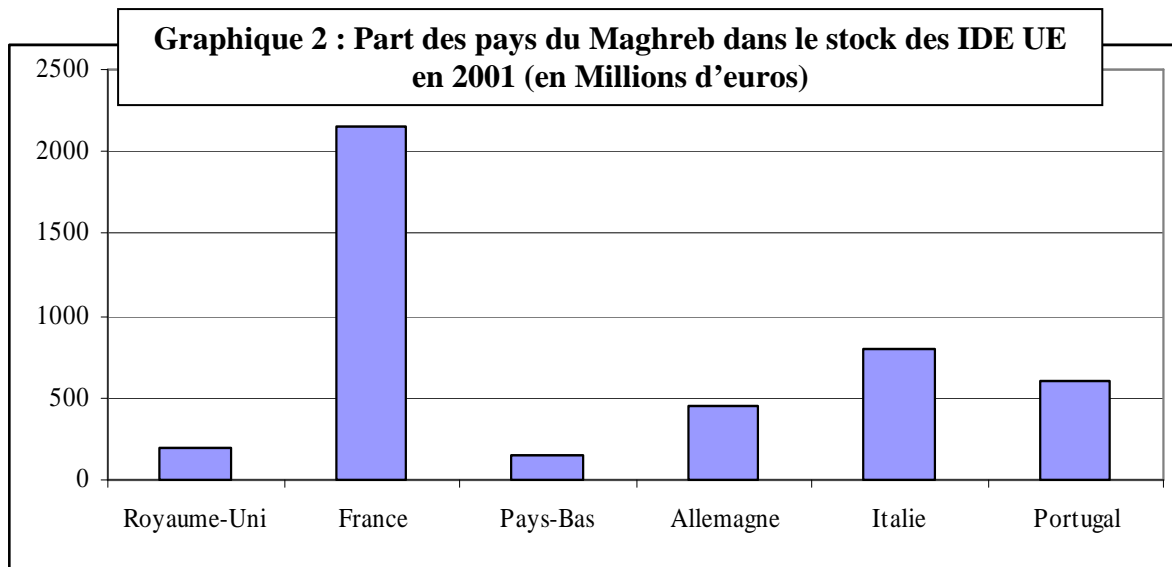
1.3.2 L'Europe : principal investisseur au Maghreb

L'année 2000 a été marquée par des flux record en terme d'IDE européens vers les pays partenaires méditerranéens (PPM)¹. En valeur absolue, les positions européennes D'IDE au Maghreb est presque comparable à celle du Machrek et la Turquie. Cependant, l'année 2001, a été très favorable en terme d'attractivité des IDE pour le Maroc eu égard des autres pays du Maghreb et même du PPM. En effet, les flux des IDE vers les PPM varient beaucoup d'une année à une autre, selon les pays ou les sous régions. Ils sont en fonction des opportunités d'investissement liés aux programmes de privatisation.

L'Europe reste le principal bailleur de fonds pour les IDE au Maghreb reflétant le niveau des échanges commerciaux entre ces deux partenaires. En 2001, près des deux tiers des IDE reçus par la Tunisie et le Maroc, et presque 50% pour l'Algérie, proviendraient de l'UE.

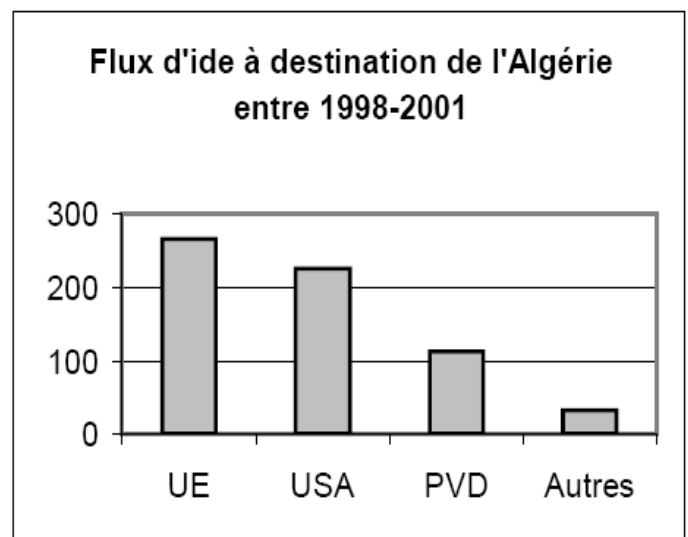
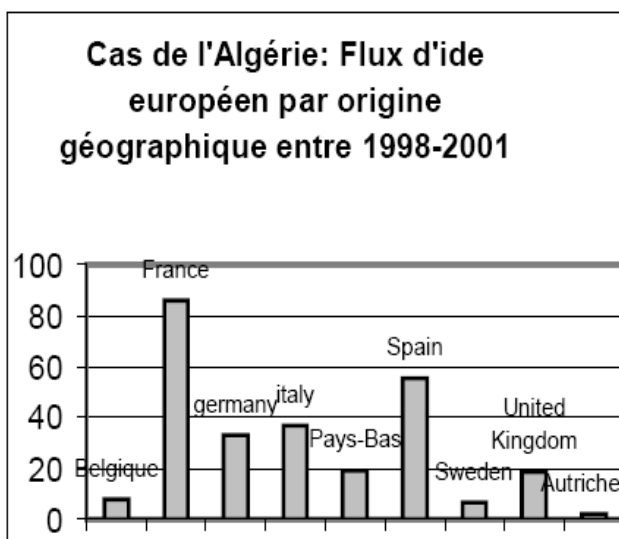
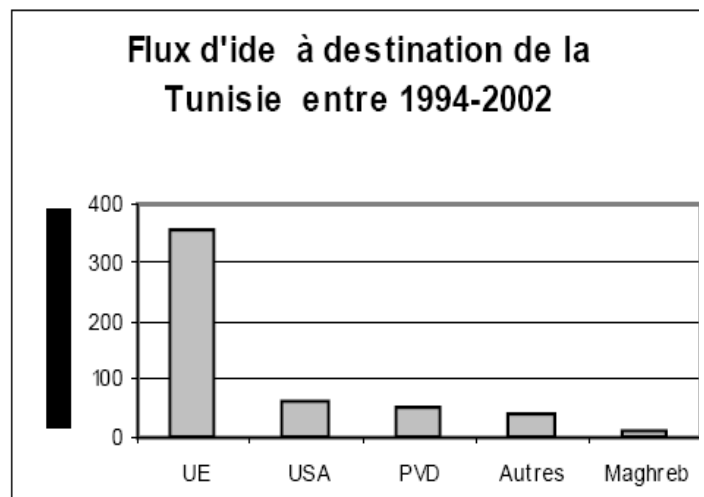
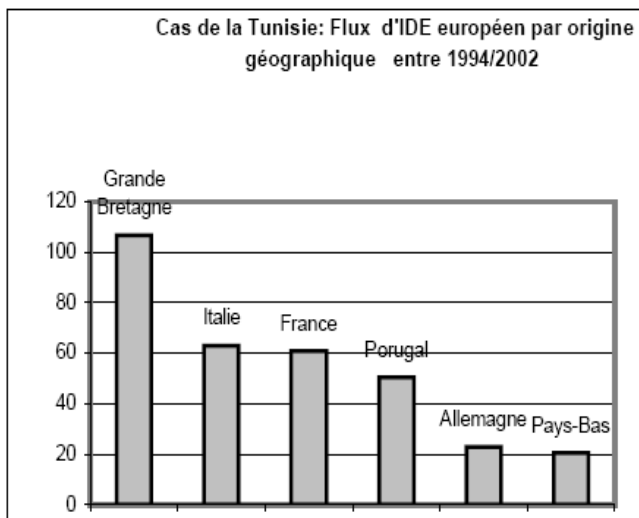
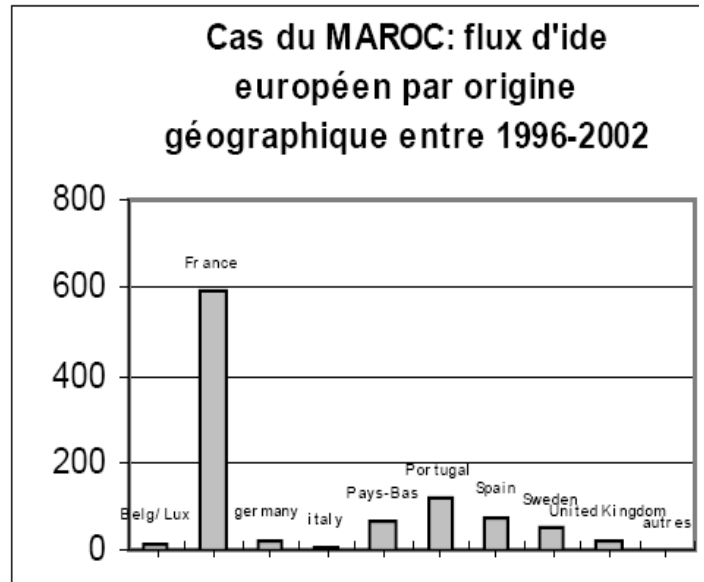
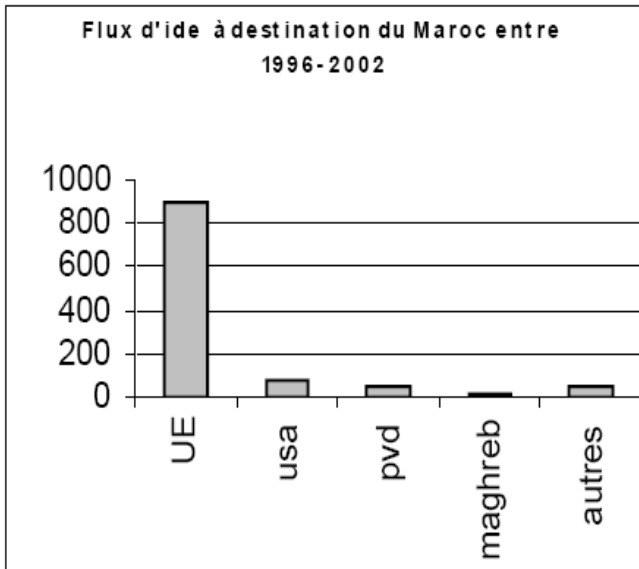


¹ - Les 12 pays partenaires méditerranéens (12-PPM) participant au partenariat sont : Algérie (DZ), Maroc (MA), Tunisie (TN), Egypte (EG), Jordanie (JO), Liban (LB), Syrie (SY), Israël(IL), Autorité palestinienne (PS), Chypre (CY), Malte (MT) et Turquie (TR). Les PPM sont engagés dans le programme régional de coopération statistique euro-méditerranéen (MEDSTAT) financé dans le cadre de MEDA et dont Eurostat assure la supervision technique. La présente publication a été réalisée dans le cadre du sous programme MEDSTAT intitulé MED-IS (Information System) qui vise à renforcer les systèmes d'information et de diffusion des instituts nationaux de statistiques des pays méditerranéen



Source : MINEF-Dree 2003

La France est le premier investisseur dans la région. Cela s'explique bien évidemment par les relations historiques (culturelles et linguistiques) qui la lient avec le Maghreb central. La ventilation par pays destinataire fait ressortir quelques nuances.



Au niveau mondial, selon le CNUCED, les montants investis à l'étranger par les entreprises ont augmenté de 29% par rapport à 2004 (916 Mrds USD contre 711 Mrds USD). Pour les seuls pays en développement (PVD), ils se sont inscrits en hausse, de 22% (334 Mrds USD en 2005).

1.4 Les stocks des IDE dans chaque pays du Maghreb

En 2001, le stock des investissements européens dans les pays maghrébins était de 5,974 milliards d'euros, inférieur au stock des investissements destinés au Machrek (6,343) ; soit moins de 0.33% des stocks d'IDE extra-communautaires et 27% du stock destiné aux PSM (pays sud méditerranéens) (tableau VI). Un taux très faible, par rapport aux investissements européens réalisés à l'extérieur de l'Union. Ainsi l'Europe a placé 17,5% de son stock d'IDE dans les Pays de l'Est, 25% en Asie, 44% en Amérique Latine et seulement 6% dans les pays méditerranéens. Cela démontre bien que les firmes européennes ont préféré poursuivre «des stratégies d'internationalisation plus offensives dans d'autres régions du globe »[Dree 2003]. A la limite on pourrait même dire que la proximité géographique n'est plus un déterminant suffisant pour l'attractivité des IDE.

Tableau IV : Stock des IDE à destination des pays méditerranéens en millions d'euros (2001)

	PSM	Maghreb	Machrek	Israël	Turquie
UE	26.495	5.974	6.343	1.631	7.062
USA	12.000	2.500	2.600	3.500	1.700

Source : MINFEI, Dree 2003 p2

Au sein du Maghreb, l'évolution des stocks d'IDE indique une perte de poids relative de la Tunisie, au profit du Maroc. Fin 2005 et toujours selon la CNUCED, la Tunisie, avec un stock d'IDE s'élevant à 16,9 Mrds USD, détenait 35,6% de l'encours régional, derrière le Maroc (22,8 Mrds USD, 47,2% du total), mais nettement devant l'Algérie (8,3 Mrds USD, soit 17,2%).

Malgré le dynamisme du Maroc, le poids de la région dans le stock total d'IDE entrés dans les PVD (hors Chine et Hong Kong) ne cesse de baisser depuis 15 ans, au profit de pays comme les Nouveaux Etats Membres de l'UE, mais aussi de l'Ukraine.

1.4.1 Les IDE au Maroc

En 2005, les flux d'investissements directs étrangers vers le Maroc ont enregistré une hausse exceptionnelle de 185% en raison du rachat par Vivendi à l'Etat marocain de 16% de sa participation dans Maroc Télécom mais également grâce au dynamisme du tourisme et de l'immobilier. En conséquence, la France, qui constitue le principal pays investisseur au Maroc consolide sa position de leader avec 75% des flux d'IDE enregistrés en 2005.

*** Répartition sectorielle des IDE**

La contribution des IDE à la formation brute de capital fixe (FBCF) s'est ainsi sensiblement améliorée, passant d'une moyenne annuelle de 5% entre 1990 et 1995 à 14% entre 1996 et 2002. En 2003, ce pourcentage a été de 22,5%, mais en 2004 il est revenu à 7,5% pour atteindre à nouveau 22,4% en 2005. Ces fortes variations s'expliquent par la dépendance des flux d'IDE envers les opérations de privatisation. Ainsi, au cours des cinq dernières années, les flux d'IDE se sont élevés en moyenne à 1,8 Md € par an, en revanche hors opérations exceptionnelles (privatisation de Maroc Télécom et la Régie des Tabacs) le flux annuel moyen d'IDE n'est plus que de 880 M €. Il s'agit d'un niveau en augmentation qui reste toutefois encore faible par rapport aux autres sources de

devises du pays (exportations, tourisms, remise des expatriés). En 2005, le flux d'IDE reçus s'est établi à 2,36 Md €, en croissance de 185% par rapport à l'année 2004 (829 M €). Cette progression résulte principalement de l'acquisition par le groupe Vivendi, pour 1,13 Md €, de 16 % du capital de Maroc Telecom. Hors opération exceptionnelle Maroc Telecom, le flux d'IDE s'élève à 1,24 Md €, soit une hausse de 49% ce qui illustre le dynamisme des IDE. La tendance générale affiche une certaine évolution significative au cours de 2006 (i.e. supérieur à la moyenne des 5 dernières années) en raison des opérations de privatisations en cours (Régie des Tabacs, peut être la COMANAV) et du dynamisme du secteur tourisme / immobilier.

Tableau V : Les flux des IDE au Maroc par secteur d'activité et par pays d'origine en 2005

	Télécommunications	Tourisme	Immobilier	Industrie	Assurances
2005	59%	11,7%	9,1%	8,7%	4,4%
Principaux Pays investisseurs	France	Espagne Allemagne	France Espagne EAU	France Espagne EAU	France

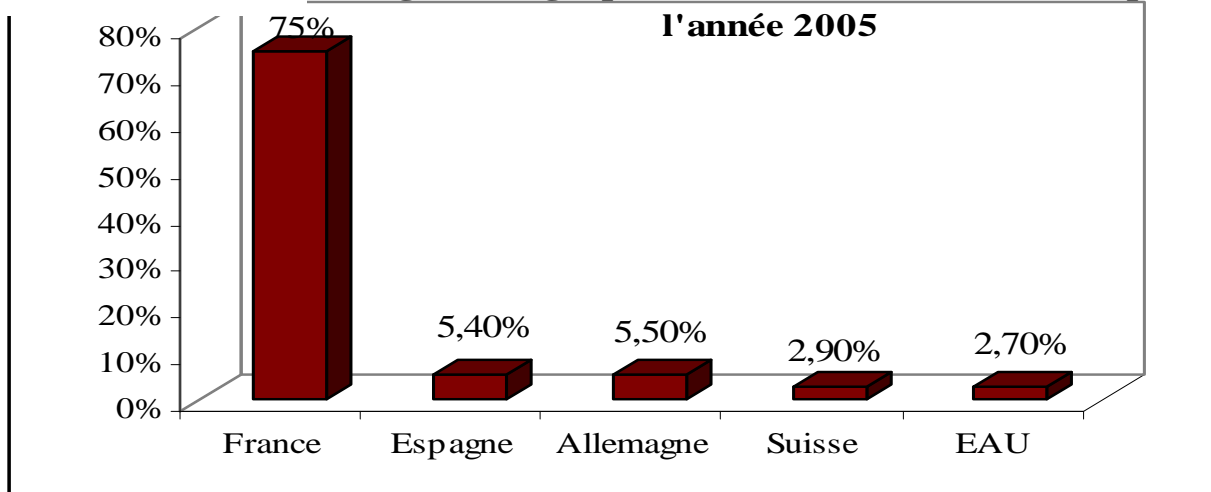
Sur les cinq dernières années, quatre secteurs absorbent 86% des flux d'IDE : les télécommunications 45%, l'industrie 27%, l'immobilier 9% et le tourisme 5,5%. Par ailleurs, il convient de noter que la hausse des investissements dans ses secteurs est due au plan Azur dans le secteur touristique (277 Md €, + 52%). L'immobilier (215 M €, +18%) qui bénéficie de l'engouement des non-résidents pour les villes de Marrakech et de la côte méditerranéenne. Après une année 2004 décevante, les investissements étrangers dans le secteur secondaire repartent (204 M €, +15%) niveau qui reste toutefois insuffisant pour contribuer de façon significative au décollage industriel du pays. Les principales activités industrielles à l'origine des IDE sont la sous-traitance aéronautique et la sous-traitance automobile. Enfin, les assurances, secteur qui jusqu'à présent n'a que très peu drainé d'investissements étrangers en raison d'une réglementation restrictive pour les opérateurs étrangers, a enregistré une forte hausse qui résulte de la prise participation du groupe Crédit Mutuel à hauteur de 10% dans le capital de la compagnie d'assurance marocaine RMAWatanya.

Il résulte de cette augmentation des flux en 2005, une hausse de 26% du stock d'IDE qui s'élève à 18,6 Md USD (44% du PIB), contre à peine 3,5 Md USD en 1990 (14% du PIB).

*** L'origine européenne des flux des IDE au Maroc**

La répartition des flux d'IDE en fonction de leur origine géographique est la suivante :

Graphique 3 : Origine Géographique des Flux des IDE au Maroc pour



Au cours des cinq dernières années deux pays ont absorbé 80% des flux d'IDE au Maroc : La France (66%) et l'Espagne (14%), aucun autre pays ne dépassant les 2,5% sur la période.

Tableau VI : Répartition des flux d'IDE par principaux pays d'origine (en M DH)

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	3 560,1	1 624,2	27 650	2 252	9 780,3	4 621,4	19496
Espagne	2 046,1	564,4	938,7	389,6	11 156,8	485,3	1401,2
Allemagne	73,4	192,7	256,7	492,6	139,4	504,8	794,8
Suisse	261,1	118,8	308,9	240,3	253,5	705,9	743,3
EAU	1,6	63,8	9,3	118,2	222,4	330,8	709,9
Grande-Bretagne	202,7	490	286,5	356	257,6	468,5	451,6
Arabie Saoudite	107,6	145,3	87,4	171,7	145	314,2	341,7
USA	1 024	297	699,1	379,7	445,4	461,2	220,9
Koweït	78,6	32,6	131	431,4	16,8	20,7	219,2
Pays Bas	3 377,4	75,8	198,6	239,3	73,3	131,4	213,7
Total tous pays	16 260,7	4 997,7	32 486,1	5 875,8	22 919,8	9 119,9	26 012,3

Source : Office des changes (sauf en ce qui concerne 2003, année pour laquelle l'investissement d'Altadis comptabilisé par l'Office comme espagnol a été ventilé à parts égales entre la France et 'Espagne).

Tableau VII : Répartition des flux d'IDE vers le Maroc par secteur d'activité (en MDH)

Secteurs	2004	2005
Télécommunications	59,6	15 311,1
Tourisme	1 519,3	3 011,1
Immobilier	2 004,6	2 370,9
Industrie	1 941,7	2 253,3
Assurances	165,4	1 114,9
Energie et Mines	336,7	377,4
Commerce	573,2	340,1
Transports	43,3	300,2
Holding	27,6	206,7
Grands travaux	105,5	159,8
Banque	1 624,7	44
Agriculture	29,9	6,3
Pêche	12,3	4,4
Etudes	74,3	3,5
Autres services	502,3	405,6
Divers	99,5	40,0
TOTAL	9 119,9	26 012,3

Source : Office des changes

Les entreprises françaises comptaient en 2005, 485 filiales au Maroc, employant au total plus de 65.000 personnes. Il convient, par ailleurs, d'y ajouter les très nombreuses sociétés marocaines créées et dirigées par des entrepreneurs français ou à capitaux français. La plupart des grands groupes français sont présents au Maroc (Total, Vivendi Universal, France Telecom, EDF, Renault, Saint Gobain, Veolia Environnement, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Axa, ...).

En 2005, les télécommunications, l'immobilier, le tourisme, l'assurance et l'industrie ont représenté respectivement 76%, 6%, 5,7% et 4,7% et 3,5% des flux d'IDE français vers le Maroc. La prédominance de ces quatre secteurs se confirme sur les cinq dernières années puisqu'ils absorbent 91% des flux d'investissements directs français : les télécommunications 61%, l'industrie 19%, l'immobilier 7% et le tourisme 4%.

1.4.2 IDE en Tunisie

En 2005, les investissements directs étrangers entrés en Tunisie ont représenté 577 M€ et les investissements de portefeuille 47 M€. Par rapport à 2004, les premiers s'inscrivent en hausse de 17% et les seconds de 20%. La hausse des IDE constatée pendant cette période s'explique avant tout par des entrées de capitaux dues aux privatisations, à hauteur de 90 M€. Si ces recettes sont exclues, les montants d'IDE entrés en Tunisie se situent à des niveaux proches des années 2004 et 2003.

Tableau VIII : Flux entrants en M TDN et M€ entre 2001 et 2005, et évolution 04/05 (%)

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. en % 05/04
Investissements étrangers totaux (MTDN)	718	1194	794	862	1003	16,3
Dont investissements de portefeuille	18	24	37	63	76	19,8
Dont investissements directs étrangers	700	1170	757	796	930	16,8
Dont privatisations	nd	nd	35	27	145	438
Investissements directs étrangers en MEUR	546	872	520	514	577	12,3

Source : BCT et Agence tunisienne pour l'investissement (FIPA)

En Tunisie la hausse des IDE a atteint 22% (privatisations incluses, soit 782 M USD), dans la moyenne des PVD.

Tableau IX : Stocks d'IDE (en MUSD et % des agrégats)

	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tunisie	3 341	7 615	11 208	11 742	13 861	16 239	17 780	16924*
Maghreb 3	4 926	9 887	20 673	25 227	31 667	39 654	44 856	48 014
% IDE tunisiens dans Maghreb 3	67,8	77	54,2	46,5	43,8	41,0	39,6	35,2
% IDE algériens dans Maghreb 3	27,1	13,7	16,6	18,4	17,9	15,9	16,0	17,2
% IDE marocains dans Maghreb 3	5,1	9,3	29,1	35,1	38,3	43,1	44,3	47,5
% MAG 3 dans PVD hors CHI+HK	5,9	3,7	1,6	1,7	2,6	2,8	2,7	2,5

Source CNUCED ; Maghreb 3 : Tunisie, Algérie, Maroc ; PVD = Pays en voie de développement

* La baisse du stock d'IDE entre 2004 et 2005, alors que les flux entrants ont été de 782 M USD est due à des effets de taux de change.

Les flux vers la Tunisie se sont longtemps concentrés dans le secteur énergétique. En 2005, la répartition sectorielle des IDE indique une poursuite de la diversification des flux en faveur des services (143 M € soit +30% par rapport à 2004), qui ont compté pour 25% des flux entrants totaux, contre 22,5% des flux en 2004. Les IDE en direction des industries manufacturières auraient été un peu moins dynamiques (233 M €, +20% par rapport à 2004), mais ont néanmoins représenté 40% de l'ensemble, contre 39,2% du total 2004.

Le poids des flux destinés au secteur énergétique a continué de baisser (32,3% en 2005 contre 34,4% en 2004 et 46,7% en 2001).

Dans le manufacturier, le secteur des industries mécaniques est celui qui, en 2005, a attiré les montants les plus importants avec 55 M€, une place habituellement occupée par les matériaux de construction (36 M€ en 2005, -16%) ou le textile-habillement (36 M€ en 2005, -3%). Les IDE entrants dans le secteur cuir-chaussure ont presque doublé (8 M€ en 2005) et les industries électriques et électroniques ont également continué d'attirer les investisseurs étrangers (27 M€, +12%), alors que la chimie et l'agroalimentaire s'inscrivent en baisse par rapport à 2004 (-3% et -15% respectivement).

Tableau X : Flux entrants en M TDN pour le total, % du total pour les secteurs et évolution 2005/2004 (%)

IDE par secteurs	2001	2002	2003	2004	2005	Var. en % 05/04
Industrie manufacturière (%)	35,9	21,9	37,6	39,2	40,1	19,6
Tourisme et Immobilier (%)	14,4	1,9	2,5	2,8	1,8	-24,6
Energie (%)	46,7	36,7	42	34,4	32,3	9,6
Autres (%)	3	39,6	17,8	23,6	25,8	27,8
Total (en M TDN)	700	1170	752	796	930	16,8

Source : BCT et Agence tunisienne pour l'investissement (FIPA)

Parmi les investisseurs étrangers et hors énergie en Tunisie, la France occupe traditionnellement la première place, tant en termes de flux que du nombre d'entreprises créées. En 2005, les IDE français, se sont élevés à 60 M€, contre 83 M€ en 2004, soit une baisse de 28%. La France est présente avant tout dans les secteurs manufacturiers (le « textile, habillement et cuir » représente la moitié du nombre d'entreprises à participation française). Toutefois, depuis trois à quatre ans, on observe une diversification en direction des secteurs « électrique - électronique » et « plasturgie », notamment du fait du développement de sites de productions liés aux composants automobiles. Certaines activités de service à l'industrie et aux entreprises (centres d'appels et sociétés de prestations informatiques) continuent également de se développer.

En termes de nombre de projets, la France maintient sa première avec 130 créations d'activités ou extensions d'entreprises existantes et 1095 participations croisées. Ces entreprises emploient plus du tiers (soit environ 93 000 personnes) des emplois engendrés par les IDE en Tunisie.

Bien que les PME soient les principaux vecteurs de l'implantation française sur le territoire tunisien, on compte un certain nombre de grands groupes dans quasiment les secteurs clés de l'économie tunisienne ; dans l'habillement (Lacoste-Devanlay, Orsay-Pimki), dans la banque (BNP-Paribas, la Société générale, le Crédit Mutuel-CIC, Natexis Banques Populaires). Les opérateurs français sont également implantés dans les secteurs de la distribution pétrolière (Total), de l'agroalimentaire (Danone), des travaux publics (Bonna), de l'industrie (Air liquide, Salins du midi, Valéo, Alcatel), de l'énergie (Areva), de la grande distribution (Carrefour, Casino).

1.4.3 IDE en Algérie

Rappelons que l'Algérie ne s'est adhérent aux Accords d'association avec l'UE qu'en 2001(entrée en vigueur en septembre 2005). A cet effet, son application progressive demeure ralentie, notamment en ce qui concerne l'abandon des barrières douanières. Néanmoins, Les investissements directs étrangers en Algérie ont atteint 1,5 milliard de dollars en 2005 contre 882 millions de dollars en 2004, confirmant la tendance à la hausse de ce type d'investissements.

Cependant, les privatisations en Algérie peinent à attirer les IDE. Les projets de privatisations en cours en Algérie n'ont attiré que 2% des investissements directs étrangers (IDE), une contre-performance qui traduit la difficulté qu'éprouve le gouvernement algérien à relancer l'industrie hors hydrocarbures. Néanmoins, le secteur des hydrocarbures attire la majorité des IDE en Algérie.

En termes de provenance des IDE, la France occupe la première place avec 28 projets réalisés en Algérie, devant les Etats-Unis (9) et l'Egypte (5). 55 % des projets d'investissement proviennent de l'Europe, 13 % du continent américain, et 7,9 % des pays de la région MENA (Afrique du Nord et Moyen-Orient) et de l'Asie, selon l'étude publiée par l'Agence française pour les investissements internationaux, et faisant le bilan des investissements directs étrangers (IDE) réalisés dans la région MENA en 2005.

S'agissant de la destination des projets, l'étude démontre que l'Algérie a capté 38,5 % des IDE réalisés par les pays de la région MENA, 18 % des IDE de l'Asie, 14,7 % des IDE de l'Europe et 10,4 % des IDE des Etats-Unis. En termes de flux financier, il ressort que c'est le Koweït qui a investi le plus en Algérie en 2005 avec un montant de 805 millions d'euros, soit 23 % du montant global, suivi de l'Espagne et de l'Egypte avec 606 et 603 millions d'euros respectivement (17 % chacune).

Viennent, ensuite, les Etats-Unis avec 455 millions d'euros (13 %), devant la France avec 259 millions d'euros (7 %), l'Arabie saoudite avec 214 millions d'euros (6 %) et la Chine avec 147 millions d'euros (4 %). Le plus important investissement annoncé en 2005 fut la construction de l'usine d'ammoniac à Arzew par le groupe espagnol Fertiberia, notent les auteurs de l'étude. L'année 2006 a également été marquée par la multiplication des investissements dans le secteur bancaire où une dizaine d'opérations ont été réalisées, avec notamment les français Cételem et les libanais Byblmos Bank et Frasabank. S'agissant des types d'investissements réalisés, l'étude révèle que 32 % des IDE consistent en de nouveaux projets, alors que le partenariat représente une part de 24 %, la création de filiales 15 % et l'extension de projets 11 %. La privatisation n'a, quant à elle, représenté que 2 % des projets d'investissement en 2005 en Algérie, soit moins de trois projets sur toute l'année.

Au terme de cette deuxième partie, nous remarquons que l'Europe participe activement à la dynamisation des IDE dans les pays du Maghreb malgré une légère baisse en faveur des pays du Machrek durant ces dernières années. Néanmoins, la PEV envers le Maghreb à entre autres des apports non seulement économiques mais aussi sociaux et politiques dont les répercussions ne seront que bénéfiques pour un développement durable dans la région.

CONCLUSION GENERALE

Il est de justice d'affirmer que la PEV, autant plus que les retombées des accords d'association et des IDE, ont eu un impact positif sur plusieurs indicateurs socioéconomiques au Maghreb. Il va sans dire que le soutien de l'UE aux efforts déployés par les gouvernements des trois pays du Maghreb, dans les domaines sociaux, économiques, environnementaux, énergétiques et de gouvernance, a contribué à la dynamique d'ensemble que connaissent l'économie et la société dans notre région.

Composé des cinq pays, Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye, le Grand Maghreb dispose de tous les atouts pour être une puissance régionale de taille. Avec sa population jeune dépassant les 100 millions d'habitants, des capacités hydrauliques, agricoles, industrielles, minières, énergétiques et touristiques, la même langue, les mêmes traditions, l'histoire commune, ce sont là tous les ingrédients pour la réussite de l'unification de ces cinq pays dans le cadre de ce grand projet : l'Union du Maghreb, tellement convoité par le peuple maghrébin. En concrétisant ce rêve, le Maghreb serait en position de force dans les négociations, concernant surtout les échanges commerciaux avec cette puissance qui ne cesse de s'élargir vers l'Est. Mais avant la réunification, les pays du Maghreb doivent fournir plus d'efforts dans les domaines de la lutte contre l'analphabétisation, la corruption, le chômage, la pauvreté et la précarité. Ils doivent aussi, instaurer dans cette région un environnement de liberté, de droit de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance, sans cela aucune stratégie de développement économique et social ne peut réussir.

Par ailleurs, le démantèlement de l'accord multifibres en 2005 et l'instauration en 2010 de la zone du libre-échange avec l'Union européenne comportent des défis majeurs pour le Maghreb. En outre, les pays de la région, à des niveaux différents, supportent des contraintes sociales et économiques non négligeables et n'attirent pas assez d'IDE en comparaison avec d'autres pays en voie de développement, des réformes structurelles restent nécessaires.

Ainsi, au égard de leur performance économique, les pays du Maghreb auront beaucoup de mal à affronter la concurrence internationale qui deviendrait de plus en plus rude dans les prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

- AZZAM M : « La politique Européenne de voisinage : un dépassement du partenariat euro méditerranéen » Politique étrangère n°3 2005.
- BAKHALA H. « Investissements Directs Etranger et l'attractivité du territoire » Repères et perspectives (2004)
- BELGUENDOZ A.: « Politique européenne de voisinage barrage aux Sudistes de Schengen à Barcelone plus 10 », Imprimerie Beni Snassen, Salé. 2005
- BELLON .B et GOUIA R « Investissements directs et Avantages construits », Monde Arabe Maghreb, Machrek, 53-64 décembre1997.
- BEN-HAYOUN G, R. BAR-EL. E. MENIPAZ. M. LHERITIER : « La coopération régionale dans le bassin méditerranéen » Volume I. enjeux et perspectives économique Editions l'Harmattan. Paris. 2001.
- BOILLOT, J. : « *L'Élargissement de l'UE : un défi économique pour tous* », La Documentation Française. 2003
- BOUOUIYOUR J : « Partenariat Euro marocain et dynamisme Investissements directs étrangers » CATT, Université de Pau, Juin 2005.
- BOUSSETTA M^{ed}. BENCHEKROUN B : « Stratégies d'attraction des IDE dans les pays émergents : expériences du Maroc de la Corée du Sud». Repères et perspectives 2005
- CECCHINI L. : « Les déterminants des IDE dans les pays du bassin Méditerranéen » Communication présentée lors de la première Université de printemps des économies méditerranéennes et du monde arabe à Tanger mars 2002.
- DUPUCH S., EL MOUHOUB M. & TALAHITE F. : « L'union européenne élargie et ses voisins méditerranéens : les perspectives d'intégration » Économie internationale 97 (2004), p. 105-127.
- EL MOUTAOUKIL A. : « L'investissement direct étranger dans les Pays Sud et Est de la Méditerranée (PSEM) : moteur et vecteur d'intégration et du développement ? » CEMI à l'EHESS de Paris.
- FETHI A. : « Stratégies des Firmes Multinationales, déterminants des IDE et Intégration Euro- Méditerranéenne » www.fsegt.rnu.tn/fr
- HATEM. F « Investissement International et Politiques d'attractivité » Economica 2004
- HUGON. P.: « les accords de libre échange avec les pays ACP et les pays du Sud et de l'Est de la méditerranée au regard du nouveau régionalisme » www.univ-pau.fr/ mai 2003
- KHADER B. : « Le partenariat euro—méditerranéen après la conférence de Barcelone ». Editions L'Harmattan. Paris. 1997.
- MEKAOUI A.: Partenariat économique Euro marocain : Une intégration régionale stratégique. Harmattan 2000
- MENEGALDO F. : « Investissements directs étrangers et commerce International : le cas des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. » www.univ-cefi.fr
- MENTHONNEX J. : « La Politique de voisinage de la Commission européenne a-t-elle un avenir ». Mémoire de géopolitique dans le cadre du séminaire : «Le monde vu par la Commission européenne Collège Interarmées de Défense. 2004-2005.
- Mission économique, Ambassade de France : « L'investissement direct étranger au Maroc : positionnement stratégique et environnement » fiche de synthèse. 2005.

- Mission économique, Ambassade de France : « Maroc : investissements directs étrangers et présence française en 2005 » fiche de synthèse MINEFI – DGTPE 2006
- Mission économique, Ambassade de France : « IDE en Tunisie et présence française en 2005 » fiche de synthèse MINEFI – DGTPE 2006
- Mission économique, Ambassade de France : « Les relations économiques bilatérales » fiche de synthèse MINEFI – DGTPE 2005
- SCHMID D. : « Union européenne, acteur international », ouvrage collectif sous la direction de Damien Helv et Franck Petiteville. Paris, Janvier, 2005.
- VAN HUFFEL C. : « Investissements directs étrangers : problèmes et enjeux pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée » Revue Région et Développement n°13- 2001
- « La trajectoire économique des pays du Maghreb » www/economic-research.bnpparibas.com